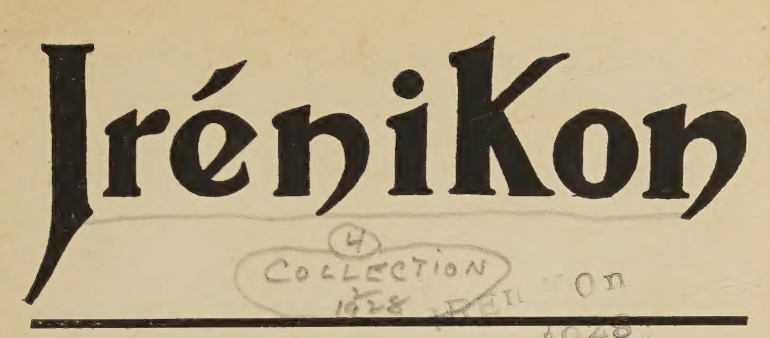
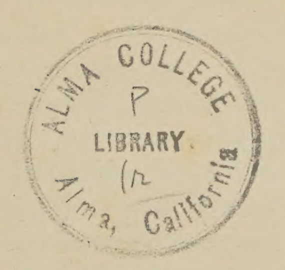



# L'ENCYCLIQUE « MORTALIUM ANIMOS »




PRIEURÉ D'AMAY S/MEUSE
(BELGIQUE)

TOME IV. COLLECTION 1928. Nº 1.

v. 4
1928 : 1

# L'Encyclique « Mortalium Animos »

Mortalium animos numquam fortasse alias tanta incessit cupiditas fraternae illius, qua-ob unam eandemque originem ac naturam — inter nos obstringimur copulamurque, necessitudinis cum confirmandae tum ad commune humanae societatis bonum transferendae, quantam per nostra haec tempora incessisse videmus. Cum enim nationes pacis muneribus nondum plene fruantur, quin immo vetera alicubi et nova discidia in seditiones inque civiles conflictiones erumpant ; controversias autem sane plurimas, quæ ad tranquillitatem prosperitatemque populorum pertinent, dirimi nequaquam liceat, nisi concors eorum actio atque opera intercedat, qui Civitatibus praesunt earumque negotia gerunt ac provehunt ; facile intelligitur — eo magis quod de generis humani unitate iam nulli dissentiunt — quare cupiant plerique, ut, universa eiusmodi germanitate instinctae, cotidie arctius variae inter se gentes cohaereant.

Rem haud dissimilem in iis, quae invectam a Christo Domino Novae Legis ordinationem respiciunt, efficere quidam contendunt. Quod enim pro comperto habeant, homines quovis religionis sensu destitutos perraro inveniri, idcirco eam in spem ingressi videntur, haud difficulter eventurum, ut populi, etsi de rebus divinis alii aliud tenent, in nonnullarum tamen professione doctrinarum, quasi in communi quodam spiritualis vitae fundamento, fraterne consentiant. Qua de causa ab iis ipsis conventus, coetus, contiones, haud mediocri cum auditorum frequentia, haberi solent, et advocari illuc ad disceptandum promiscue omnes, cum ethnici omne genus, tum christifideles, tum etiam qui ab Christo infeliciter

descivere vel qui divinae eius naturae ac legationi praefracte pertinaciterque repugnant. Eiusmodi sane molimenta probari nullo pacto catholicis possunt, quandoquidem falsa eorum opinione nituntur, qui censent, religiones quaslibet plus minus bonas ac laudabiles esse, utpote quae etsi non uno modo, aeque tamen aperiant ac significent nativum illum ingenitumque nobis sensum, quo erga Deum ferimur eiusque imperium obsequenter agnoscimus. Quam quidem opinionem qui habent, non modo ii errant ac falluntur, sed etiam, cum veram religionem, eius notionem depravando, repudient, tum ad naturalismum et atheismum, ut aiunt, gradatim deflectunt : unde manifesto consequitur, ut ab revelata divinitus religione omnino recedat quisquis talia sentientibus molientibusque adstipulatur.

At fucata quadam recti specie nonnulli facilius decipiuntur cum de unitate agitur christianos inter omnes fovenda. Nonne — dictitari solet — aequum est, immo etiam cum officio consentaneum, quotquot Christi nomen invocant, eos et a mutuis criminationibus abstinere sese et mutua tandem aliquando caritate coniungi ? Ecquis enim dicere audeat, ab se Christum amari, nisi pro viribus optata ipsius perficienda curet, Patrem rogantis ut discipuli sui « unum » essent ? (1) Atque idem Christus discipulos suos nonne hac veluti nota insigniri ab ceterisque distingui voluit, ut scilicet inter se diligerent : « In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem » ? (2) Christiani quidem universi — addunt — utinam « unum » essent : etenim ad propulsandam impietatis luem multo plus possent, quae, cum latius in dies serpat ac pervagetur, enervare Evangelium parat. Haec aliaque id genus iactant atque inflant qui *panchristiani* vocantur ; iidemque tantum abest ut pauci admodum rarique sint, ut, contra, in integros veluti ordines creverint, et in societates coiverint late diffusas,

(1) Ioann. 17, 21.
(2) Ioann. 13, 35.

quas plerumque, etsi alii alia imbuti de rebus fidei doctrina, acatholici homines moderantur. Inceptum interea istud tam actuose provehitur, ut multifariam sibi civium assensum conciliet, et ipsos complurium catholicorum animos spe capiat alliciatque talis efficiendae unionis quae cum Sanctae Matris Ecclesiae votis congruere videatur, cui profecto nihil antiquius quam ut devios ad gremium suum filios revocet ac reducat. Verum sub horum illecebris blandimentisque verborum error latet sane gravissimus, quo catholicae fidei fundamenta penitus disiiciuntur.

Conscientia igitur apostolici officii cum moneamur, ut dominicum gregem perniciosis ne sinamus circumveniri fallaciis, vestram, Venerabiles Fratres, in cavendum eiusmodi malum diligentiam advocamus ; confidimus enim, per scripta et verba cuiusque vestrum posse facilius et ad populum pertingere et a populo intellegi quae mox principia et rationes propositun sumus, unde catholici accipiant quid sibi sentiendum agendumve cum res est de inceptis quae eo spectant ,ut, quotquot christiani nuncupantur, ii omnes unum corpus quoquo pacto coalescant.

A Deo, universarum rerum Conditore, idcirco creati sumus ut eum cognosceremus eique serviremus ; plenum igitur Auctor noster ius habet, ut sibi a nobis serviatur. Potuit quidem Deus regundo homini unam tantummodo praestituere naturae legem, quam scilicet, creando, in eius animo insculpsit, eiusque ipsius legis ordinaria deinceps providentia temperare incrementa ; at vero praecepta ferre maluit, quibus pareremus, et decursu aetatum, scilicet ab humani generis primordiis ad Christi Iesu adventum et praedicationem, hominem ipsemet officia docuit, quae a natura rationis participe sibi Creatori deberentur : « Multifiaram multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio » (1). Liquet inde, veram

(1) Hebr. 1, 1 seq.

religionem esse posse nullam praeter eam quae verbo Dei revelato nititur : quam quidem revelationem, fieri ab initio coeptam et sub Veteri Lege continuatam, Christus ipse Iesus sub Nova perfecit. Iamvero, si locutus est Deus — quem reapse locutum, historiae fide comprobatur —, nemo non videt, hominis esse, Deo et revelanti absolute credere et omnino obedire imperanti : utrumque autem ut nos, ad Dei gloriam nostramque salutem, recte ageremus, Unigenitus Dei Filius suam in terris Exclesiam constituit. Porro qui se christianos profitentur, putamus eos facere non posse quin credant, Ecclesiam quandam, eandemque unam, ab Christo conditam esse ; verum se quaeritur praeterea, qualem, Auctoris sui voluntate, eam esse oporteat, iam non omnes consentiunt. Ex iis enim bene multi, exempli causa, negant, Ecclesiam Christi adspectabilem atque conspicuam esse oportere, eatenus saltem, quatenus unum apparere debeat fidelium corpus, in una eademque doctrina sub uno magisterio ac regimine concordium ; at, contra, Ecclesiam adspectabilem seu visibilem intelligunt non aliud esse, nisi Foedus ex variis christianorum communitatibus compositum, licet aliis aliae doctrinis, vel inter se pugnantibus, adhaereant. — Ecclesiam vero suam instituit Christus Dominus societatem perfectam, natura quidem externam obiectamque sensibus, quae humani generis reparandi opus, unius capitis ductu (1), per vivae vocis magisterium (2) perque sacramentorum, caelestis gratiae fontium, dispensationem (3), in futurum tempus persequeretur ; quamobrem et regno (4) et domui (5) et ovili (6) et gregi (7) eam comparando similem affirmavit. Quae quidem Ecclesia, tam mirabiliter consti-

(1) Matth. 16, 18 seq. ; Luc. 22, 32, ; Ioann. 21, 15-17.
(2) Marc. 16, 15.
(3) Ioann. 3, 5 ; 6, 48-59 ; 20, 22 seq. : cf. Matth. 18, 18 ; etc.
(4) Matth. 13.
(5) Cf. Matth. 16, 18.
(6) Ioann. 10, 16.
(7) Ioann. 21, 15-17.

tuta, Conditore suo itemque Apostolis eius propagandae principibus morte sublatis, desinere atque exstingui profecto non poterat, utpote cui mandatum esset, ut universos homines, nullo temporum locorumque discrimine, ad aeternam salutem perduceret : « euntes ergo docete omnes gentes » (1). Cuius in perpetua perfunctione muneris num Ecclesiae aliquid virtutis efficaciaeque defuturum est, quando ei praesens perpetuo adest Christus ipsemet, sollemniter pollicitus : « Ecce vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi » ? (2) Itaque fieri non potest quin Ecclesia Christi non modo et hodie et in omne tempus, sed etiam eadem prorsus exsistat, quae in aevo apostolico fuit, nisi dicere velimus —quod absit — Christum Dominum aut non suffecisse proposito, aut tum errasse cum asseveravit, portas inferi adversus eam nunquam fore praevalituras (3).

Atque hoc loco aperienda occurit ac tollenda falsa quaedam opinio, unde tota eiusmodi causa pendere videtur, itemque acatholicorum actio et conspiratio proficisci illa multiplex, quae ad consociandas christianas ecclesias, ut diximus, pertinet. Scilicet huius auctores consilii Christum dicentem : « Ut omnes unum sint... Fiet unum ovile et unus pastor » (4) paene infinite afferre consueverunt, ita tamen, ut significari per ea verba velint Christi Iesu votum et precem, quae adhuc effectu suo careant. Opinantur enim, fidei ac regiminis unitatem — quae verae et unius Ecclesiae Christi insigne est — nec fere unquam exstitisse antehac nec hodie exsistere ; eandemque optari quidem posse et fortasse per communem voluntatum inclinationem aliquando effici, sed commenticium quiddam interea habendam esse .Addunt, Ecclesiam per se, seu natura sua, in partes esse divisam, idest ex plurimis ecclesiis seu communitatibus peculiaribus

(1) Matth. 28, 19.
(2) Marth. 28, 20.
(3) Matth. 16, 18.
(4) Ioann. 17, 21 ; 10, 16.

constare, quae, disiunctae adhuc, etsi nonnulla doctrinae capita habent communia, tamen in reliquis discrepant ; iisdem sane iuribus frui singulas ; Ecclesiam, ad summum, ab aetate apostolica ad priora usque Œcumenica Concilia unicam atque unam fuisse. Oportere igitur aiunt, controversiis vel vetustissimis sententiarumque varietatibus, quae christianum nomen ad hunc diem distinent, praetermissis ac sepositis, de ceteris doctrinis communem aliquam credendi legem effici ac proponi, cuius quidem in professione fidei omnes non tam norint quam sentiant se fratres esse ; multiplices autem ecclesias seu communitates, si universo quodam foedere coniunctae sint, ea iam condicione fore, ut solide fructuoseque impietatis progressionibus obsistere queant. Ista quidem, Venerabiles Fratres, communiter. Verumtamen sunt qui ponant ac concedant, Protestantismum, quem vocant, quaedam fidei capita nonnullosque externi cultus ritus, sane gratos atque utiles, inconsulto nimis abiecisse, quos, contra, Ecclesia Romana adhuc retinet. Mox tamen subiiciunt, hanc quoque ipsam perperam fecisse, quae priscam religionem corruperit, aliquibus doctrinis, Evangelio non tam alienis quam repugnantibus, additis ad credendumque propositis ; quas inter praecipuam illam numerant de iurisdictionis Primatu, qui Petro eiusque in Sede Romana successoribus adiudicatur. In quo quidem numero adsunt, quamquam non ita multi, qui Romano Pontifici aut primatum honoris aut iurisdictionem seu potestatem quandam indulgeant, quam nihilominus non a iure divino sed a fidelium consensu quodammodo proficisci arbitrantur ; atque alii vel eo progrediuntur, ut conventibus illis suis, quos versicolores dixeris, ipsum Pontificem praesidere cupiant. Quodsi multos, ceteroqui, reperire acatholicos licet fraternam in Christo Iesu communionem pleno ore praedicantes, at nullos profecto invenias, quorum in cogitationem cadat, ut Iesu Christi Vicario vel docenti vel gubernanti se subiiciant ac pareant. Interea affirmant, sese cum Ecclesia Roma-

na, aequo tamen iure, idest pares cum pari libenter acturos : at agere si possent, non videtur dubitandum quin ea mente agerent, ut per pactum conventum forte ineundum ab iis opinionibus recerede ne cogerentur, quae causa adhuc sunt, cur extra unicum Christi ovile vagentur atque errent.

Quae cum ita se habeant, manifesto patet, nec eorum conventus Apostolicam Sedem ullo pacto participare posse, nec ullo pacto catholicis licere talibus inceptis vel suffragari vel operam dare suam ; quod si facerent, falsae cuidam christianae religioni auctoritatem adiungerent, ab una Christi Ecclesia admodum alienae. Num Nos patiemur — quod prorsus iniquum foret — veritatem, eamque divinitus revelatam, in pactiones deduci ? Etenim de veritate revelata tuenda in praesenti agitur. Siquidem ad omnes gentes evangelica fide imbuendas misit Christus Iesus in mundum universum Apostolos, quos, ne quid errarent, per Spiritum Sanctum doceri ante voluit omnem veritatem (1) : numne haec Apostolorum doctrina in Ecclesia, cui rector et custos Deus ipse adest, aut penitus defecit aut perturbata aliquando est ? Quodsi Evangelium suum Redemptor noster non ad apostolica tantum tempora, sed ad futuras quoqua aetates pertinere, significanter edixit, potuitne obiectum fidei tam obscurum incertumve procedente tempore fieri, ut opiniones vel inter se contrarias hodie oporteat tolerari ? Hoc si verum esset, dicendum quoque foret, et Spiritus Paracliti in Apostolos illapsum et eiusdem Spiritus in Ecclesia permansionem perpetuam et ipsam Iesu Christi praedicationem abhinc pluribus saeculis efficaciam utilitatemque omnem amisisse : quod sane affirmare, blasphemum est. Iamvero Unigenitus Dei Filius, cum legatis suis imperavit ut docerent omnes gentes, tum omnes homines hoc obstrinxit officio, ut iis rebus fidem adiungerent quae sibi a « testibus praeordinatis a Deo » (2) nuntiarentur, atque ita iussum sanxit :

(1) Ioann. 16, 13.
(2) Act. 10, 41.

« Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur » ; (1) sed utrumque Christi praeceptum, quod non impleri non potest, alterum scilicet docendi, alterum credendi ad aeternae adeptionem salutis, ne intellegi quidem potest, nisi Ecclesia evangelicam doctrinam proponat integram ac perspicuam sitque in ea proponenda a quovis errandi periculo immunis. In quo de via ii quoque declinant, qui censent, depositum quidem veritatis in terris exsistere, sed tam operoso labore, tam diuturnis studiis disceptationibusque illud quaeri oportere, ut ad inveniendum ac potiundum vix hominis vita sufficiat ; quasi benignissimus Deus per prophetas et Unigenitum suum sit idcirco locutus, ut quae per hos revelasset, pauci tantummodo, iidemque aetate iam graves, perdiscerent, minime vero ut fidei morumque doctrinam praeciperet, qua homo per totum mortalis vitae curriculum regeretur.

Videantur quidem *panchristiani* isti, qui ad consociandas ecclesias intendunt animum, nobilissimum persequi consilium caritatis christianos inter omnes provehendae ; at tamen qui fieri potest, ut in fidei detrimentum caritas vergat ? Nemo sane ignorat, Ioannem ipsum, caritatis Apostolum, qui in evangelio suo Cordis Iesu Sacratissimi videtur secreta pandidisse perpetuoque memoriae suorum praeceptum novum « Diligite alterutrum » inculcare consueverat, omnino vetuisse ne quid cum iis haberetur commercii, qui Christi doctrinam non integram incorruptamque profiterentur : « Si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis » (2). Quamobrem cum caritas fide integra ac sincera , quasi fundamento, innitatur, tum unitate fidei, quasi praecipuo vinculo, discipulos Christi copulari oput est. Itaque fingere animo qui liceat christianum quoddam Foedus, quod qui inierint, vel tum, cum de fidei obiecto agitur, suam quisque

(1) Marc. 16, 16.
(2) II Ioann. 10.

cogitandi sentiendique retineant, quamvis ea ceterorum opinionibus repugnet ? Et quo pacto, rogamus, unum idemque fidelium Foedus participent homines qui contrarias in sententias abeunt ? ut, exempli causa, sacram Traditionem genuinum esse divinae Revelationis fontem, qui affirmant et qui negant ? ut qui ecclesiasticam hierarchiam, ex episcopis, presbyteris atque ministris constantem, censent divinitus constitutam, et qui asserunt pro rerum temporumque condicione pedetemptim inductam ? qui in Sanctissima Eucharistia per mirabilem illam panis et vini conversionem, quae transsubstantiatio appellatur, praesentem reapse Christum adorant, et qui ibi corpus Christi tantummodo per fidem vel per signum ac virtutem Sacramenti adesse affirmant ; qui in ea ipsa sacrificii item ac sacramenti naturam agnoscunt, et qui eam dicunt nihil esse aliud quam Dominicae Coenae memoriam seu commemorationem ? qui bonum atque utile esse credunt, Sanctos una cum Christo regnantes, in primis Deiparam Mariam, suppliciter invocari eorumque imaginibus venerationem impertiri, et qui contendunt eiusmodi cultum adhiberi non posse, utpote qui honori « unius mediatoris Dei et hominum » Iesu Christi (1) adversetur ? Qua quidem tanta opinionum discrepantia nescimus quomodo ad unitatem Ecclesiae efficiendam muniatur via, quando ea nisi ex uno magisterio, ex una credendi lege unaque christianorum fide oriri non potest ; at scimus profecto, facile inde gradum fieri ad religionis neglegentiam seu *indifferentismum* et ad modernismum, ut aiunt, quo qui misere infecti sunt, tenent iidem, veritatem dogmaticam non esse *absolutam* sed *relativam*, idest variis temporum locorumque necessitatibus variisque animorum inclinationibus congruentem, cum ea ipsa non immutabili revelatione contineatur, sed talis sit, quae hominum vitae accommodetur. Praeterea, quod ad res credendas attinet, discrimine illo uti nequaquam licet quod inter capita fidei *fundamentalia* et *non fundamentalia*, quae vo-

(1) Cf. I Tim. 2, 5.

cant, induci placuit, quasi altera recipi ab omnibus debeant, libera, contra, fidelium assensioni permitti altera queant; supernaturalis enim virtus fidei causam formalem habet, Dei revelantis auctoritatem, quae nullam distinctionem eiusmodi patitur. Quapropter quotquot vere sunt Christi, quam, exempli gratia, Augustae Trinitatis mysterio fidem praestant, eandem dogmati Deiparae sine labe originis Conceptae adhibent, pariterque Incarnationi Dominicae non aliam atque infallibili Romani Pontificis magisterio, eo quidem sensu quo ab Œcumenica Vaticana Synodo definitum est. Neque enim quod eiusmodi veritates alias aliis aetatibus, vel proxime superioribus, sollemni Ecclesia decreto sanxit ac definivit, eaedem idcirco non aeque certae, non aeque credendae; nonne Deus illas omnes revelavit ? Etenim Ecclesiae magisterium — quod divino consilio in terris constitutum est ut revelatae doctrinae cum incolumes ad perpetuitatem consisterent, tum ad cognitionem hominum facile tutoque traducerentur — quamquam per Romanum Pontificem et Episcopos cum eo communionem habentes cotidie exercetur id tamen complectitur muneris, ut, si quando aut haereticorum erroribus atque oppugnationibus obsisti efficacius aut clarius subtiliusque explicata sacrae doctrinae capita in fidelium mentibus imprimi oporteat, ad aliquid tum sollemnibus ritibus decretisque definiendum opportune procedat. Quo quidem extraordinario magisterii usu nullum sane inventum inducitur nec quidquam additur novi ad earum summam veritatum, quæ in deposito Revelationis, Ecclesiae divinitus tradito, saltem implicite continentur, verum aut ea declarantur quae forte adhuc obscura compluribus videri possint aut ea tenenda de fide statuuntur quae a nonnullis ante in controversiam vocabantur.

Itaque, Venerabiles Fratres, planum est cur haec Apostolica Sedes numquam siverit suos acatholicorum interesse conventibus : christianorum enim coniunctionem haud aliter foveri licet,quam fovendo dissidentium ad unam veram Chris-

ti Ecclesiam reditu, quandoquidem olim ab ea infeliciter descivere. Ad unam veram Christi Ecclesiam, inquimus, omnibus sane conspicuam et talem, Auctoris sui voluntate, perpetuo mansuram, qualem ipsemet ad communem salutem instituit. Neque enim mystica Christi Sponsa, saeculorum decursu, contaminata est unquam, nec contaminari aliquando potest, teste Cypriano : « Adulterari non potest Sponsa Christi : incorrupta est et pudica. Unam domum novit, unius cubiculi sanctitatem casto pudore custodit » (1). Et sanctus idem Martyr iure meritoque mirabatur vehementer, quod credere quispiam posset « hanc unitatem de divina firmitate venientem, sacramentis caelestibus cohaerentem, scindi in ecclesia posse et voluntatum collidentium divortio separari » (2). Cum enim corpus Christi mysticum, scilicet Ecclesia, unum sit » (3). compactum et connexum (4), corporis eius physici instar, inepte stulteque dixeris mysticum corpus ex membris disiunctis dissipatisque constare posse : quisquis igitur cum eo non copulatur, nec eius est membrum nec cum capite Christo cohaeret (5).

Iamvero in hac una Christi Ecclesia nemo est, perseverat nemo, nisi Petri, legitimorumque eius successorum, auctoritatem potestatemque obediendo agnoscat atque accipiat. Episcopo quidem Romano, summo animarum Pastori, nonne maiores paruerunt eorum, qui Photii novatorumque erroribus implicantur ? Recesserunt heu filii a paterna domo, quae non idcirco concidit ac periit, perpetuo ut erat Dei fulta praesidio ; ad communem igitur Patrem revertantur, qui, iniurias Apostolicae Sedi ante inustas oblitus, eos amantissime accepturus est. Nam si, quemadmodum dictitant, consociari Nobiscum et cum nostri cupiunt, cur non ad Eccle-

(1) De cath. Ecclesiae unitate, 6.
(2) Ibidem.
(3) I Cor. 12, 12.
(4) Epih. 4, 15.
(5) Cf. Eph. 5, 30 ; 1, 22.

siam adire properent. « matrem universorum Christi fidelium et magistram ? » (1). Lactantium iidem audiant clamitantem : « Sola... catholica Ecclesia est quae verum cultum retinet. Hic est fons veritatis, hoc domicilium Fidei, hoc templum Dei : quo si quis non intraverit vel a quo si quis exierit, a spe vitae ac salutis alienus est. Neminem sibi oportet pertinaci concertatione blandiri. Agitur enim de vita et salute : cui nisi caute ac diligenter consulatur, amissa et extincta erit » (2).

Ad Apostolicam igitur Sedem, hac in Urbe collocatam quam Petrus et Paulus Principes Apostolorum suo sanguine consecrarunt, ad Sedem, inquimus, « Ecclesiae catholicae radicem et matricem » (3), dissidentes accedant filii, non ea quidem mente ac spe, ut « Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis » (4) fidei integritatem abiiciat suosque ipsorum toleret errores, sed, contra, ut se illius magisterio ac regimini permittant. Utinam, quod tam multis decessoribus Nostris nondum obtigit, id Nobis auspicato contingat, ut, quos funesto discidio seiunctos a Nobis filios dolemus, paterno animo amplectamur ; utinam Salvator noster Deus « qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire » (5) Nos audiat enixe exposcentes, ut errantes omnes ad unitatem Ecclesiae vocare dignetur. Quo quidem in negotio sane gravissimo deprecatricem Beatam Mariam Virginem, Matrem divinae gratiae, omnium victricem haeresum et Auxilium christianorum adhibemus adhiberique volumus, ut optatissimi illius diei Nobis quamprimum impetret adventum, quo universi homines divini eius Filii vocem audient « servantes unitatem Spiritus in vinculo pacis » (6).

(1) Conc. Lateran. IV, c. 5.
(2) Divin. Instit. 4, 30, 11-12.
(3) S. Cypr. Ep. 48 ad Cornelium, 3.
(4) I Tim. 3, 15.
(5) I Tim. 2, 4.
(6) Eph. 4, 3.

Hoc, Venerabiles Fratres, intellegitis quam Nobis sit in votis, idque sciant cupimus filii Nostri, non modo quotquot sunt ex orbe catholico, sed etiam quotquot a Nobis dissident : qui si humili prece caelestia lunima imploraverint, sane non est dubium quin unam Iesu Christi veram Ecclesiam sint agnituri eamque tandem ingressuri, perfecta nobiscum caritate coniuncti. In huius exspectatione rei, auspicem divinorum munerum ac testem paternae benevolentiae Nostrae, vobis, Venerabiles Fratres, et clero populoque vestro apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

*Datum Romae apud Sanctum Petrum die VI mensis Ianuarii, in Festo Epiphaniae Iesu Christi D. N., anno MDCCCCXXVIII, Pontificatus Nostri sexto.*

PIVS PP. XI

---

# L'Encyclique « Mortalium Animos »

A SES VENERABLES FRERES, PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVEQUES, EVEQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIEGE APOSTOLIQUE.

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Jamais peut-être dans le passé, les âmes n'ont éprouvé aussi vivement qu'elles le semblent à notre époque le désir de fortifier et d'étendre pour le bien commun de la société humaine les relations fraternelles que noue étroitement entre elles la communauté d'origine et de nature.

En effet, les nations ne jouissent pas encore pleinement des bienfaits de la paix ; ça et là, les discordes anciennes et de nouvelles divisions provoquent des séditions et des luttes intestines, de multiples controverses qui mettent en cause la tranquillité et la prospérité des peuples ne peuvent recevoir de solution sans l'action commune et les efforts des chefs d'Etat ou de ceux qui dirigent ou administrent les intérêts de la Cité ; aussi, comprend-on aisément d'autant plus que tous reconnaissent l'unité du genre humain, les vœux d'un grand nombre de voir, au nom de cette fraternité universelle, les diverses nations conclure une union de plus en plus étroite.

En ce qui concerne l'ordre de la Loi Nouvelle établi par Notre-Seigneur, quelques esprits s'efforcent d'introduire une semblable manière d'agir. Ils savent qu'il est rare de trouver des hommes dénués de tout sens religieux ; aussi, semblent-ils nourrir l'espoir d'amener sans grande difficulté les nations, divisées sur la vérité de la religion, à une entente fraternelle sur la profession de certaines doctrines considérées comme un fondement commun de la vie spirituelle. C'est pourquoi ils tiennent des Congrès, des Assemblées, des Conférences ; ils y attirent des auditeurs en assez grand nombre et ils invitent à leurs discussions indifféremment les infidèles de toute espèce, les fidèles, ceux qui ont misérablement abandonné le Christ comme ceux qui nient avec obstination la divinité de sa nature et de sa mission.

Les catholiques ne peuvent en aucune manière approuver ces tentatives basées sur la fausse théorie que toutes les religions sont plus ou moins bonnes ou louables, en ce sens qu'elles manifestent et signifient toutes également, encore que d'une manière diverse, le sentiment naturel, inné, qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. Or, les partisans de cette théorie sont dans la plus profonde erreur ; bien plus, en rejetant la vraie religion et en en faussant la juste notion, ils versent graduellement dans le naturalisme et l'athéisme ; il est donc clair que c'est s'éloigner de la religion divinement révélée que de s'unir aux tenants de ces doctrines et à leurs tentatives.

Une fausse apparence du bien séduit aisément certains esprits touchant l'unité à établir entre tous les chrétiens. N'est-il pas juste, répète-t-on, n'est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ que de s'abstenir de mutuels reproches et de s'unir enfin par les liens d'une charité réciproque ? Qui donc oserait se dire aimé du Christ, s'il ne met pas tous ces efforts à exécuter le vœu du Christ suppliant le Père que ses disciples soient « un » ? (1)

(1) S. Jean, XVII, 21.

Et le Christ n'a-t-il pas voulu marquer ses disciples de ce caractère qui les distinguerait de tous les autres : qu'ils s'aimeraient entre eux. « Tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, à ce signe que vous pratiquerez la charité mutuelle » (1). Puissent tous les chrétiens, ajoute-t-on, être « un » ! Cette unité leur donnerait beaucoup plus de force pour combattre l'impiété qui s'insinue et se répand de plus en plus, et qui tente de ruiner l'Evangile.

Tels sont les arguments que présentent et amplifient les « panchrétiens ». Ces panchrétiens ne sont pas un tout petit groupe, ils ont formé des organisations complètes et fondé des sociétés répandues au loin et le plus souvent dirigées par des acatholiques, quelles que soient leurs divisions sur la doctrine de la foi. Leur entreprise est menée avec une telle activité qu'elle entraîne l'adhésion de personnes de tout ordre et qu'elle séduit vivement même de nombreux catholiques par l'espoir de constituer une union qui paraît s'adapter aux vœux de la Sainte Mère l'Eglise, laquelle ne désire certes rien tant que de rappeler et de ramener à son giron ses enfants égarés. Mais, sous le charme et la séduction de ces discours se cache une très grave erreur qui ruine totalement les fondements de la foi catholique.

La conscience de Notre charge apostolique Nous avertit de ne pas laisser circonvenir par de dangereuses illusions le troupeau du Seigneur, et de faire appel, Vénérables Frères, à votre zèle pour écarter un tel danger : Nous avons confiance que par votre parole et par vos écrits, vous pourrez plus facilement atteindre chacun votre peuple et lui faire comprendre les principes et les raisons que Nous allons exposer ; les catholiques y trouveront une règle de pensée et de conduite pour toutes les entreprises ayant pour but de réunir de quelque manière que ce soit, en un seul corps, tous ceux qui se réclament du nom de chrétien.

(1) S. Jean, XIII, 35.

Dieu, auteur de l'Univers, nous a créés pour le connaître et le servir ; notre Créateur a donc plein droit à notre obéissance. Dieu pouvait, certes, n'imposer à l'homme comme règle de conduite que la loi naturelle qu'il a inscrite dans son cœur en le créant, et en régler les développements par sa providence ordinaire ; mais Dieu préféra porter des préceptes à observer, et, au cours des âges, c'est-à-dire depuis les débuts de l'humanité jusqu'à la venue et la prédication du Christ Jésus, il enseigna lui-même aux hommes les devoirs qu'un être raisonnable doit remplir à l'égard du Créateur : « Dieu qui, à diverses reprises et en plusieurs manières, parla jadis à nos pères par les prophètes, nous a finalement parlé en ces jours-ci par son Fils » (1).

Il en ressort qu'il ne peut exister de vraie religion en dehors de celle qui s'appuie sur la Révélation divine : cette Révélation a été commencée dès l'origine du monde, elle a été continuée sous la Loi Ancienne et Jésus-Christ l'a achevée sous la Loi Nouvelle. Mais si Dieu a parlé — et l'histoire porte témoignage en faveur de cette parole, — il n'est personne qui ne voie que le devoir de l'homme, c'est de croire sans réserve à Dieu qui révèle la vérité et d'obéir absolument à Dieu qui lui commande ; pour que nous remplissions ce double devoir en vue de la gloire de Dieu et de notre salut, le Fils unique de Dieu a établi sur terre son Eglise. Ceux qui se disent chrétiens, Nous pensons qu'ils ne peuvent pas ne pas croire qu'une Eglise et une Eglise unique a été instituée par le Christ ; si l'on insiste et si l'on demande quelle doit être, d'après la volonté de son Fondateur, cette Eglise, les réponses ne sont pas unanimes. Un assez grand nombre, par exemple, nient que l'Eglise doive être une société visible, en ce sens du moins qu'elle doive apparaître comme une société de fidèles unanimes à professer une seule et même doctrine, sous un magistère et un gouvernement uniques ; pour eux, ils ne considèrent l'Eglise visible comme rien

(1) Hébr., I, 1.

d'autre que comme une association composée de diverses communautés de chrétiens, bien que ses partisans adhèrent à des doctrines diverses et contradictoires.

Or, en vérité, le Christ Seigneur a établi son Eglise comme une société parfaite, extérieure de sa nature et visible, laquelle continuerait dans l'avenir l'œuvre de salut du genre humain, sous la direction d'un seul chef (1), par le magistère de la prédication orale (2), par l'administration des sacrements, sources de la grâce céleste (3) ; c'est pourquoi, dans les paraboles, il la déclara semblable à un royaume (4), à un bercail (6) et à un troupeau (7). Cette Eglise, si admirablement établie, ne pouvait pas finir et s'éteindre à la mort de son Fondateur et des Apôtres qui en furent les premiers propagateurs, car il lui avait été ordonné de conduire au salut éternel tous les hommes, sans aucune distinction de temps ou de lieux : « Allez donc et enseignez toutes les nations » (8).

Dans l'accomplissement perpétuel de cette charge, est-ce que l'Eglise pouvait manquer de force et d'efficacité, quand le Christ lui accorde lui-même son assistance continuelle, en vertu de cette promesse solennelle : « Voici que je suis avec vous, tous les jours, juqu'à la consommation des siècles » ? (9) L'Eglise doit donc nécessairement subsister non seulement aujourd'hui et en tout temps, mais subsister absolument la même qu'aux temps apostoliques, à moins qu'on ne veuille dire — ce qui ne se peut pas — que le Christ-Seigneur a failli à son dessein ou s'est trompé quand il affir-

(1) S. Matth., XVI, 18 et suivants ; S. Luc, XXII, 32 ; S. Jean, XXI, 15-17.

(2) S. Marc, XVI, 15.

(3) S. Jean, III, 5 ; VI, 48-59 ; XX, 22 et suivants ; Cf. S. Matth., XVIII, 18, etc.

(4) S. Matth., XIII.

(5) Cf. S. Matth. XVI, 18.

(6) S. Jean, X, 16.

(7) S. Jean, XXI, 15-17.

(8) S. Matth., XXVIII, 19.

(9) S. Matth., XXVIII, 20.

ma que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elles (1).

Voici que se présente l'occasion d'exposer et de réfuter la fausse théorie dont semble dépendre toute cette question et s'inspirer l'activité si diverse des acatholiques en faveur de la confédération des églises chrétiennes.

Les artisans de cette entreprise ne cessent de citer à l'infini la parole du Christ : « Que tous soient un... Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur » (2) et ils représentent ce texte comme un souhait et un vœu du Christ Jésus qui n'auraient pas eu encore leur effet. Ils pensent que l'unité de la foi et de gouvernement, caractéristique de la véritable Eglise du Christ, n'a presque jamais existé dans le passé et n'existe pas aujourd'hui ; ils estiment que cette unité peut être souhaitée et que peut-être l'entente commune des volontés l'établira un jour, mais qu'il faut encore la tenir pour un rêve. Ils ajoutent que l'Eglise en elle-même et de sa nature est divisée en parties, c'est-à-dire qu'elle est constituée de très nombreuses églises ou communautés particulières encore divisées, qui ont quelques points de doctrine communs et se séparent sur le reste ; ils affirment que toutes jouissent des mêmes droits, que l'Eglise ne fut une et unique tout au plus que de l'époque apostolique jusqu'aux premiers Conciles œcuméniques. Il faut donc, disent-ils, négliger et écarter les controverses même les plus anciennes et les diversités de doctrine qui divisèrent jusqu'à ce jour le christianisme, et, au moyen des autres vérités doctrinales, constituer et proposer une certaine règle de foi commune ; dans la profession de cette foi, tous sentiront qu'ils sont frères, plutôt qu'ils ne le sauront ; puis, les multiples églises ou communautés une fois réunies dans une fédération générale,

(1) S. Matth., XVI, 18.
(2) S. Jean, XVII, 21 ; X, 16.

il sera possible de lutter avec force et succès contre les progrès de l'impiété.

C'est là, Vénérables Frères, l'opinion commune. Il y en a cependant qui déclarent et concèdent que le protestantisme a rejeté trop inconsidérément certains dogmes de foi et diverses manifestations du culte extérieur pourtant agréables et utiles, tandis que l'Eglise Romaine les conserve encore. Ils se hâtent, d'ailleurs, d'ajouter que l'Eglise Romaine a eu, elle aussi, le tort de corrompre la religion primitive en adoptant et en proposant à croire certaines doctrines non seulement étrangères, mais contraires à l'Evangile : ils nomment, en premier lieu, la doctrine sur la Primauté de juridiction qui est attribuée à Pierre et à ses successeurs sur le siège de Rome. Dans ce nombre, il en est assez peu, il est vrai, qui concèdent au Pontife Romain, soit une primauté d'honneur, soit un certain pouvoir ou une certaine juridiction, bien qu'ils la fassent dériver, non du droit divin, mais en une certaine manière du consentement des fidèles ; d'autres en arrivent à offrir au Souverain Pontife lui-même la présidence de ces Congrès qu'on pourrait appeler bariolés. S'ils est d'ailleurs facile de trouver de nombreux acatholiques, prêchant à pleine bouche la communion fraternelle dans le Christ Jésus, on n'en trouverait pas qui aient la pensée de se soumettre et d'obéir aux enseignements et aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ. Entre temps ils affirment qu'ils traiteront volontiers avec l'Eglise romaine, mais sur le même pied, c'est-à-dire d'égal à égal ; mais s'ils pouvaient traiter, il n'est pas douteux qu'ils ne le fassent avec la pensée de conclure une sorte de pacte les autorisant à ne pas abandonner les opinions qui, précisément, les maintiennent dans l'erreur, hors du seul troupeau du Christ.

Telle est la situation. Il est donc clair que le Siège Apostolique ne peut, à aucun prix, prendre part à leurs Congrès, et qu'il n'est permis à aucun prix aux catholiques d'adhérer

à de semblables entreprises ou d'y contribuer ; s'ils le faisaient, ils accorderaient de l'autorité à une fausse religion chrétienne, tout à fait étrangère à l'unique Eglise du Christ. Est-ce que nous souffririons — ce qui serait absolument injuste — d'ouvrir des tractations aux dépens de la vérité et de la vérité divinement révélée ? Car il s'agit de défendre la vérité révélée. Jésus-Christ a envoyé les apôtres dans l'univers pour instruire de la vérité évangélique toutes les nations et, pour les garder de toute erreur, il a voulu auparavant leur enseigner par l'Esprit-Saint toute vérité : est-ce que cette doctrine des apôtres a complètement disparu de cette Eglise dont Dieu lui-même est le chef et le gardien ou bien a-t-elle jamais été falsifiée ? Si notre Rédempteur a déclaré nettement que son Evangile n'est pas seulement destiné aux temps apostoliques, mais à tous les âges, est-ce que l'objet de la foi a pu, au cours des temps, devenir si obscur ou si incertain qu'il faille tolérer aujourd'hui même les opinions contraires ? Si cela était vrai, il faudrait dire que la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, que la présence perpétuelle de ce même Esprit dans l'Eglise et que la prédication même de Jésus-Christ ont perdu depuis plusieurs siècles toute leur efficacité et toute leur utilité, affirmation qui serait un blasphème.

Le Fils unique de Dieu n'a pas seulement prescrit à ses envoyés d'enseigner toutes les nations, il a imposé à tous les hommes le devoir d'ajouter foi aux vérités qui leur seraient annoncées par les « témoins pré-ordonnés par Dieu (1) et il sanctionna cet ordre en ajoutant : « Celui qui croira et aura été baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné » (2) ; or, l'un et l'autre préceptes du Christ qui ne peuvent pas ne pas être observés, celui d'enseigner et celui de croire pour obtenir le salut éternel, ne peuvent se comprendre si l'Eglise ne propose pas la vérité évangélique dans

(1) Actes, X, 41.
(2) S. Marc, XVI, 16.

son intégrité et d'une manière visible, et si, dans cet enseignement, elle n'est pas à l'abri de tout péril d'erreur. Aussi, est-ce encore s'éloigner de la vérité que de penser que le dépôt de la vérité existe sur terre, mais qu'il faut de si durs labeurs, de si longues années d'études et de discussions pour le trouver et y atteindre, que la vie de l'homme y suffirait à peine ; comme si le Dieu très bon avait parlé par les prophètes et par son Fils unique, pour apprendre à un petit nombre d'hommes seulement, et mûris par l'âge, les vérités révélées et non pour donner une doctrine de foi et de morale qui dirigerait l'homme pendant tout le cours de sa vie mortelle.

Ces « panchrétiens » qui s'efforcent de fédérer les Eglises, semblent poursuivre le très noble dessein de promouvoir la charité entre tous les chrétiens ; mais comment la charité pourrait-elle tourner au détriment de la foi ? Personne n'ignore que saint Jean lui-même, l'apôtre de la charité que l'on a vu dévoiler dans son Evangile les secrets du Cœur Sacré de Jésus et qui avait coutume de toujours inculquer dans l'esprit des siens le précepte nouveau « Aimez-vous les uns les autres » a interdit absolument tous rapports avec ceux qui ne professent pas la doctrine du Christ, entière et pure : « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas. » (1) C'est pourquoi, comme la charité a pour fondement une foi intègre et sincère, l'unité de foi est le lien principal qui doit unir les disciples du Christ.

Comment peut-on donc concevoir un Pacte chrétien dont les adhérents garderaient chacun même en ce qui concerne l'objet de la foi, leur manière particulière de penser et de juger, bien que ces idées s'opposent aux théories des autres ? Et comment, Nous le demandons, des hommes qui s'atta-

(1) II Jean, X.

chent à des opinions contradictoires constitueraient-ils une seule et même société ? Par exemple, les uns affirment que la sacrée Tradition est une source authentique de la divine Révélation, tandis que les autres le nient. Les uns estiment que la hiérarchie ecclésiastique, composée des évêques, des prêtres et des ministres, est une institution divine, les autres déclarent qu'elle a été introduite peu à peu selon les temps et les circonstances. Ceux-ci adorent le Christ véritablement présent dans la sainte Eucharistie par cet admirable changement du pain et du vin qui s'appelle la transsubstantiation ceux-là affirment que le corps du Christ y est seulement présent par la foi ou par un signe et la vertu du Sacrement ; les uns reconnaissent à l'Eucharistie, à la fois la nature de sacrifice et de sacrement, les autres disent qu'elle n'est rien d'autre que le souvenir ou la commémoraison de la Cène du Seigneur. Certains croient que c'est chose bonne et utile d'invoquer avec supplications les saints régnant avec le Christ et en particulier Marie, Mère de Dieu, et de vénérer leurs images, d'autres prétendent que ce culte ne peut être rendu, puisqu'il s'oppose à l'honneur rendu à Jésus-Christ, « seul médiateur entre Dieu et les hommes » (1).

Nous ne savons comment cette profonde diversité d'opinion peut ouvrir la voie à l'unité de l'Eglise, quand cette unité ne peut naître que d'un magistère unique, d'une règle unique de foi et d'une même croyance des chrétiens ; mais Nous savons à coup sûr qu'elle devient une étape très facile vers la négligence de la religion, vers l'indifférentisme et le modernisme, dont les malheureux partisans prétendent que a vérité dogmatique n'est pas absolue, mais relative, c'est à dire qu'elle s'adapte aux divers besoins des temps et des lieux et aux diverses inclinations des âmes, puisqu'elle n'est pas contenue dans une révélation immuable, mais qu'elle est de telle nature qu'elle s'accommode à la vie des hommes.

(1) Cf. I. Timoth., II, 5.

En outre, en ce qui concerne les dogmes de foi, il n'est nullement permis d'user de la distinction qu'il leur plaît d'introduire entre les vérités de foi « fondamentales » et les « non fondamentales », comme si les unes devaient être reçues par tous, tandis que les fidèles se verraient autorisés à croire ou à ne pas croire les autres ; car la vertu surnaturelle de foi a pour objet formel l'autorité de Dieu révélant, qui n'admet aucune distinction de ce genre. C'est pourquoi tous les vrais disciples du Christ accordent la même foi au dogme de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu, que, par exemple, au mystère de l'auguste Trinité et de même ils n'accordent pas une autre foi à l'Incarnation de Notre-Seigneur qu'au magistère infaillible du Pontife Romain, dans le sens où il a été défini par le Concile œcuménique du Vatican. De ce que l'Eglise a, par un décret solennel, sanctionné et défini ces vérités à des époques diverses ou même à une date récente, il ne s'ensuit pas qu'elles ne sont pas également certaines ou également imposées à notre foi : est-ce que Dieu ne les a pas toutes révélées ?

En effet, le magistère de l'Eglise — qui a été établi ici-bas par le Conseil divin pour garder perpétuellement intact le dépôt de la doctrine révélée et pour les transmettre — s'exerce chaque jour par le Pontife Romain et par les évêques en communion avec lui, mais il a aussi pour charge ,lorsqu'il faut résister efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques ou imprimer avec plus de clarté et de précision dans l'esprit des fidèles, certaines explications de la doctrine sacrée, de procéder aux définitions opportunes par des décrets et des décisions solennelles. L'usage de ce magistère extraordinaire n'introduit aucune invention et n'ajoute aucune nouveauté à la somme des vérités qui sont contenues au moins implicitement dans le dépôt de la Révélation divinement transmis à l'Eglise ; mais il déclare les vérités qui peut-être pouvaient encore paraître obscures à plusieurs ou

bien il prescrit de regarder comme de foi celles que certains mettaient encore en discussion.

On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi le Siège Apostolique n'a jamais autorisé les siens à prendre part aux Congrès des acatholiques ; il n'est pas permis, en effet, de procurer l'union des chrétiens autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Eglise du Christ dont ils se sont jadis malheureusement éloignés. Le retour à la seule et véritable Eglise, disons-Nous, visible à tous les regards, et qui selon la volonté de son Fondateur, restera perpétuellement telle qu'il l'a instituée lui-même pour le salut de tous. La Mystique Epouse du Christ n'a jamais été souillée au cours des siècles et ne pourra jamais l'être, au témoignage de saint Cyprien : « L'Epouse du Christ ne peut être souillée ; elle est pure et sans corruption. Elle ne connaît qu'une demeure ; avec une chaste pudeur, elle garde la sainteté d'un seul foyer (1). Et le saint martyr s'étonnait vivement et à bon droit de ce que quelqu'un pût croire « que cette unité provenant de la stabilité divine, consolidée par les sacrements célestes, pouvait être brisée dans l'Eglise et détruite par le heurt des volontés discordantes » (2). Le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise étant un (3) et harmonieusement articulé (4) à l'instar du corps mystique, il est absurde d'affirmer que le corps physique peut se composer de membres séparés et disjoints ; quiconque ne lui est pas uni n'en est pas le membre et n'est pas uni au chef qui est le Christ (5).

Dans cette unique Eglise du Christ, personne ne subsiste, personne ne demeure, à moins de reconnaître et d'accepter

(1) De cath. Ecclesiae unitate, 6.
(2) Ibid.
(3) I Corinth., XII, 12.
(4) Eph., IV, 16.
(5) Cf. Eph., V. 30, 1,22.

avec obéissance l'autorité et la puissance de Pierre et de ses successeurs légitimes. A cet évêque de Rome, Pasteur suprême des âmes, n'ont-ils pas obéi les prédécesseurs de ceux qui sont impliqués dans les erreurs de Photius et des novateurs ? Hélas ! des fils ont abandonné la maison paternelle, mais celle-ci n'est point pour cela tombée en ruines, soutenue qu'elle était par l'assistance continuelle de Dieu ; qu'ils reviennent donc au Père commun qui oubliera les injustices infligées jadis au Siège apostolique et les recevra avec la plus vive affection ! S'ils désirent, comme ils le répètent, s'unir à Nous et avec les nôtres, pourquoi ne se hâteraient-ils pas de retourner vers l'Eglise « mère et maîtresse de tous les fidèles du Christ » (1). Qu'ils entendent Lactance s'écriant : « Seule... l'Eglise catholique est celle qui garde le vrai culte. C'est la fontaine de vérité. la maison de la foi, le temple de Dieu ; si l'on n'y entre pas ou si l'on en sort, on se prive de tout espoir de vie et de salut. Inutile à qui que ce soit de se flatter d'une lutte obstinée. C'est une question de vie et de salut ; si l'on n'y veille avec soin et précaution, c'est la perte et la mort » (2).

Que les fils dissidents reviennent donc vers le Siège Apostolique établi en cette ville que Pierre et Paul, les princes des apôtres, ont consacrée de leur sang, vers ce Siège « racine et mère de l'Eglise catholique » (3) ; qu'ils reviennent, non dans l'idée et l'espoir que « l'Eglise du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité » (4), rejettera l'intégrité de la foi et tolérera leurs erreurs, mais pour se confier à son magistère et à sa conduite. Plaise à Dieu que Nous voyions ce que tant de Nos prédécesseurs n'ont pu voir, que Nous puissions embrasser avec un cœur de père les fils dont nous déplorons la

(1) Concile de Latran, IV, c. 5.
(2) Divin. Institut., 4, 30, 11-12.
(3) S. Cypr. Ep. 48 ad Cornelium, 3.
(4) I Timot., III, 15.

funeste séparation ; plaise à Dieu Notre Sauveur « qui veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité (1) d'écouter notre ardente prière qu'il daigne appeler à l'unité de l'Eglise tous les égarés. En cette affaire d'une telle importance, Nous prenons et voulons prendre pour avocate la bienheureuse Vierge Marie, Mère de la divine grâce, victorieuse de toutes les hérésies et secours des chrétiens, afin qu'elle Nous obtienne au plus tôt la venue de ce jour tant désiré où tous les hommes écouteront la voix de son divin Fils « gardant l'unité de l'esprit dans le lien de la paix » (2).

Vous savez, Vénérables Frères, combien Nous désirons cette union. Nous souhaitons que Nos fils le sachent aussi, non seulement ceux qui appartiennent à l'univers catholique, mais tous ceux encore qui sont séparés de Nous ; si ces derniers implorent dans une humble prière les lumières célestes, il n'est pas douteux qu'ils ne reconnaissent la seule et vraie Eglise de Jésus-Christ et qu'ils n'y entrent enfin, unis à Nous par une charité parfaite. Dans cette attente, comme gage des bienfaits divins et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous Vous accordons de tout cœur, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé, et à votre peuple la Bénédiction apostolique.

*Donné à Rome, près Saint-Pierre, le* 6 *janvier en la fête de l'Epiphanie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an* 1928, *de notre Pontificat le sixième.*

(1) I Timot., II, 4.
(2) Eph., IV, 3.

---

IMPRIMERIE J. DUCULOT, GEMBLOUX (BELGIQUE).